

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise	2021/002 Paraphe : BS
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE Délibération n°DB2021/02	

Nombres de membres

En exercice : 24

Présents : 21

Votants : 23

POUR : 23 (100%)

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Le dix-huit janvier deux mille vingt et un, à 18h30, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Benoit SINGLIT

Date de la convocation : 11/01/21

Mme Françoise PAYEN est élue secrétaire de séance.

Présents : Mmes ANDREY Danielle, DION Valentine, LAMPSON Nadège, PAYEN Françoise et MM. CANIVENQ Roland, COLSON Pascal, DAUPHY Bruno, DEMISSY Pierre, DUGARD Yann, FLEURY Vincent, GODART Olivier, LAURENT CHAUVET Pierre, LORFEUVRE Gérald, MANCEAUX Christophe, MEIS Michel, NANJI Désiré Léopold, POTRON Pierre, RICHELET Jean-Pol, SINGLIT Benoit, THIERION Vincent, VALET Bruno.

Ayant donné pouvoir de vote : M. DANNEAUX Dominique ayant donné pouvoir de vote à M. MANCEAUX Christophe .
M. DE POUILLY Jean ayant donné pouvoir de vote à M. MEIS Michel.

OBJET : AVENANT n°2 AU MARCHE DE TRAVAUX DE LA MAISON DE SANTE PLURIPROFESSIONNELLE DE BUZANCY

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-21,

Vu la délibération DC2020/30 en date du 26 février 2020 attribuant les marchés de travaux d'aménagement d'un groupe médicoprofessionnel dans ancien bureau de poste 08240 BUZANCY,

Vu la délibération DC2020/55 du 09 septembre 2020 confiant délégation au Bureau pour prendre toute décision concernant l'attribution des marchés de travaux, de fournitures et de services et des accords-cadres, d'un montant supérieur ou égal à 90 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui entraînent une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Considérant que les travaux supplémentaires suivants sont nécessaires :

- **Lot n° 2 « Charpente – Couverture – Zinguerie »** : Travaux Supplémentaires pour un montant de **6 879,49 € HT** relatif au devis BRASSEUR-MISSET n°20.10.255 du 14/10/2020 pour la réalisation du bardage du mur pignon voisin sur l'extension du pôle médical de Buzancy

Considérant que le montant du contrat initial pour le lot n°2 est de **66 794,51 € HT** (dont variante 1 et PSE 1) ;

Monsieur le Président propose aux membres du Bureau d'approuver l'avenant, avec incidence financière, avec le Titulaire du lot n°2 « Charpente-couverture-Zinguerie » du marché de travaux d'aménagement d'un groupe médicoprofessionnel dans ancien bureau de poste 08240 BUZANCY ;

Après en avoir délibéré, le Bureau, décide à l'unanimité :

- D'approuver l'avenant augmentant de 6 879.49 € HT le montant global et forfaitaire du lot n°2 du marché de travaux d'aménagement de la maison de santé pluriprofessionnelle de Buzancy
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer l'acte à intervenir.

Le Président,

Benoit SINGLIT



Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture le 26 JAN. 2021

et de sa publication ou notification le

26 JAN. 2021